



cartes prepayees telephonie mobile

Par **papounet62_old**, le **18/06/2007 à 15:40**

bonjour,rnquand on achete une carte pour telephone mobile, on a un laps de temps pour le consommer, est normal?rnsi ca continue demain, j'irai dans une grande surface acheter une boite de petits pois et si je ne m'en suis pas servi au bout de 15 jours on viendra me la reprendre,rnest ce que l'on ne paie pas pour rien et n'est ce pas une clause abusive?rnmereci

Par **cyril65_old**, le **06/08/2007 à 04:08**

Bonjour.rnrnLe laps de temps est, si je ne me trompe pas, légal.rnrnL'une des raisons étant que, qu'elle que soit l'entreprise, il faut bien "qu'elle fasse son beurre" (en accentuant bien les guillemets). La seconde raison est que, si il n'y avait pas de délai pour consommer votre crédit, il n'y aurait certainement pas de délai de validité du numéro (si votre téléphone n'est pas recahrgé dans un délai de 6 mois a 1 an, le compte est cloturé) ce qui impliquerait que vous pourriez acheter un portable a 30€, avec une carte de communication fournie, et avoir donc par la suite, un numéro ou vous pouvez etre contacté indéfiniment et ce, quasi gratuitement.rnrnPour faire la comparaison avec les petits pois, dites vous que le délai d'utilisation de la carte correnspond a la date de péremption des petits pois, et donc, dans ce cas la, la date de péremption n'est elle pas une clause abusive aussi ?rnrnCordialement

Par **cyril65_old**, le **06/08/2007 à 04:09**

Bonjour.rnrnLe laps de temps est, si je ne me trompe pas, légal.rnrnL'une des raisons étant que, qu'elle que soit l'entreprise, il faut bien "qu'elle fasse son beurre" (en accentuant bien les

guillemets). La seconde raison est que, si il n'y avait pas de délai pour consommer votre crédit, il n'y aurait certainement pas de délai de validité du numéro (si votre téléphone n'est pas recahrgé dans un délai de 6 mois a 1 an, le compte est cloturé) ce qui impliquerait que vous pourriez acheter un portable a 30€, avec une carte de communication fournie, et avoir donc par la suite, un numéro ou vous pouvez etre contacté indéfiniment et ce, quasi gratuitement.rnrnPour faire la comparaison avec les petits pois, dites vous que le délai d'utilisation de la carte correnspond a la date de péremption des petits pois, et donc, dans ce cas la, la date de péremption n'est elle pas une clause abusive aussi ?rnrnCordialement